Affiché le

ID: 029-200067197-20230725-2023053B-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion ordinaire du 25 juillet 2023

| Membres en exercice | Qui ont pris part à la délibération | Date de la convocation | Date d'affichage |
|------------------------|-------------------------------------|------------------------|------------------|
| 31 | 22 + 5 pouvoirs | 19 juillet 2023 | 19 juillet 2023 |

| ibération | on Objet |
|-----------|--|
| 23-053 | Convention de fonctionnement de la base VTT Monts d'Arrée avec le comité |
| | cyclotourisme du Finistère, commission VTT |
| | cyclotourisme du Finistère, commission VII |

Le vingt-cinq juillet 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN: Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC:

BOTMEUR: Eric PRIGENT

BRASPARTS: Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS: Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT: Marc QUEMENER, Claude MOREL, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE: Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS LOPEREC: Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET: Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÜN

PLOUYE: Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL:

SCRIGNAC: Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs: Hubert LE LANN à Brigitte COURBEZ, Josiane GUINVARC'H à Jean-Yves BROUSTAL, Anne ROLLAND à Philippe ROBERT-DANTEC, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves

Excusés: Coralie JEZEQUEL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHES, Mickaël TOULLEC

Secrétaire de séance : Sylvie ALLAIN

Rapporteur: Eric PRIGENT

Depuis 2019, la communauté de communes a une convention avec la commission VTT du Comité de Cyclotourisme du Finistère en lien avec une base de circuits VTT sur son territoire.

Envoyé en préfecture le 04/08/2023 Reçu en préfecture le 04/08/2023

Affiché le

ID: 029-200067197-20230725-2023053B-DE

Les circuits évoluent, il y avait en 2019, 172 km de circuits VTT développés, il y a en 2022, 17 parcours permanents pour 399 km de sentiers dont 297 km uniques pour lesquels le balisage est réalisé par le CODEP 29 FFCT.

Par ailleurs, le CODEP 29 FFCT s'engage à valoriser et faire la promotion de cette base VTT, à assurer l'expertise technique des projets de boucles, à assurer une veille environnementale, à organiser une manifestation annuelle.

Le montant de participation de la collectivité est de 6 € par km et l'achat du matériel de balisage. (Pour l'année 2022, ce montant s'élève à 2.157 € au total)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Approuve la convention proposée pour la pérennisation des parcours VTT permanents sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté
- Autorise le président à signer la convention avec la commission VTT du Comité de Cyclotourisme du Finistère (CODEP 29 FFCT)

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 27 juillet 2023